



L'importance d'AGIR pour prévenir le suicide

Chaque année, environ 1 100 personnes s'enlèvent la vie au Québec, soit en **moyenne trois suicides par jour**. **Tout le monde** peut agir en prévention, que ce soit auprès de la clientèle, de nos proches ou de nos collègues.

Il est donc important de rester à l'affût des signes de vulnérabilité au suicide et ce, **en tout temps**. Les personnes à risque pourraient démontrer des signes de détresse (paroles suicidaires, changements de comportement, symptômes dépressifs, etc.) ou encore traversés des moments difficile (pertes significatives, traumatismes, annonce d'un diagnostic, etc.). Il est alors essentiel de diriger la personne vers une [ressource d'aide en prévention du suicide](#).

Personnel visé

Toute personne œuvrant au CISSS de la Montérégie-Ouest;
Employé·es, gestionnaires, médecins, stagiaires ou bénévoles.

Notre boîte à outils et nos formations

[Page Intranet – Prévention du suicide](#)

Éléments clés en prévention du suicide

S'applique à tout le personnel :

- Connaître les moyens pour réduire les risques pour la sécurité et préserver un environnement sécuritaire;
- Participer à des activités de formation selon son niveau d'implication en prévention du suicide (Détection – Repérage – Intervention complète);
- Connaître la trajectoire en prévention du suicide propre à son secteur (Spécificités par direction).

S'applique au personnel ciblé pour faire le repérage et l'intervention complète:

- Procéder au repérage du risque suicidaire lorsqu'une personne présente des indices de vulnérabilité au suicide en utilisant des outils basés sur des données probantes;
- Orienter la personne à risque de suicide vers un·e intervenant·e pouvant procéder à une intervention complète en prévention du suicide;
- Mettre en place des mesures de protection, incluant un plan de sécurité, afin de protéger la personne à risque de suicide;
- Communiquer les informations pertinentes de façon efficace et appropriée lors des transitions de soins et de services (avec le consentement de la personne) et consigner les informations requises au dossier.

Saviez-vous que?

Dans le cadre de la [Semaine de la prévention du suicide](#) se tenant au mois de **février**, tout le personnel peut contribuer à améliorer les pratiques en procédant à une **auto-évaluation**. De plus, des **audits** de dossiers ont lieu chaque année au mois **d'août**. Demandez les plus récents résultats à votre gestionnaire pour parfaire vos pratiques!

À inclure dans sa pratique

1. Je participe à l'identification des risques et à la détermination des mesures à prendre afin d'assurer la sécurité de mon environnement physique de travail. Je me réfère aux procédures en vigueur :
 - [Prévention du suicide](#) – Annexe G (PRO-10237);
 - [Fouille et saisie à l'endroit des usagers](#) (PRO-10274);
 - [Utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle](#) (PRO-10022) et [mesures de remplacement](#).
2. Je m'inscris à des activités de formation, selon mon niveau d'implication en prévention du suicide :
 - **Détection** : *Détecter une personne vulnérable au suicide et l'accompagner adéquatement* [ENA #11000](#);
 - **Repérage du risque suicidaire** : *Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus - repérer et appliquer les mesures de protection requises* [ENA #15221](#);
 - **Intervention complète en prévention du suicide** : *Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus – susciter l'espoir et estimer le danger* [ENA #14323](#).
3. Je procède systématiquement à la **détection des indices de vulnérabilité** au suicide (annexe B)
4. J'oriente la personne à risque vers un.e intervenant.e habileté.e à faire le **repérage** ou l'**intervention complète en prévention du suicide**. Référez-vous à l'annexe I de la PRO-10237 de votre secteur.
5. J'utilise des outils pour effectuer le **repérage du risque suicidaire** (pour les personnes ayant suivi la formation appropriée), incluant :
 - [Repérage du risque suicidaire](#) (CLI-60436).
6. J'utilise des outils pour effectuer l'**intervention complète en prévention du suicide** (pour les personnes ayant suivi la formation appropriée), incluant :
 - [Rapport d'intervention complète en prévention du suicide](#) (CLI-60242).
7. Je protège la personne à risque de suicide en mettant en place des mesures de protection. Toute intervention et mesure de sécurité doit être consignée au dossier. Pour ce faire, je peux utiliser :
 - **Lors du repérage du risque suicidaire**
 - [Repérage du risque suicidaire](#) (CLI-60436).
 - **Lors de l'intervention complète en prévention du suicide**
 - [Rapport d'intervention complète en prévention du suicide](#) (CLI-60242);
 - [Plan de sécurité](#) (CLI-60437).

Des outils spécifiques à certaines clientèles sont disponibles ici (voir accordéons correspondants):

[Page Intranet – Prévention du suicide](#)

La qualité au cœur de nos actions !



Consultez toutes les fiches de la Démarche qualité!

Nos personnes-ressources :

Geneviève Demers, APPR, DSMSSS

Fannie Di Pasquale, coordonnatrice, DPSMD

Martin Turcotte, directeur adjoint, DPSMD